

# Rentrée 2016

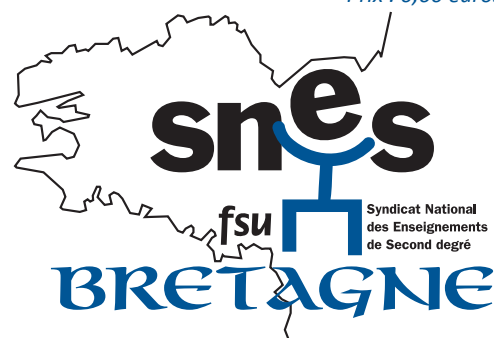


***Non, ça ne passe pas, ni en collège, ni au lycée !***

- X Effectifs pléthoriques partout***
- X Dédouplements aléatoires et disciplines en concurrence***
- X Emploi du temps dégradé, concertation impossible***
- X Accompagnement «personnalisé» inopérant mais généralisé de la 6<sup>ème</sup> à la Terminale***
- X Avis du conseil de classe sans effet sur les choix d'orientation***
- X Tous les programmes à préparer en collège et des formations le soir et le mercredi après midi***

***Ras le bol !  
Toutes et tous en grève  
le jeudi 8 septembre***

En collège et au lycée, tenez des AG, prenez des heures d'information syndicale, dressez un état des lieux des conditions de rentrée et organisez la résistance pédagogique. Rencontrez les médias locaux. Mettez en débat la participation du plus grand nombre à la grève dans le second degré le 8 septembre pour exiger l'amélioration des conditions de travail, l'abrogation de cette réforme du collège et l'ouverture de discussions sur le collège et le lycée.



## ***Édito***

Finie la jeunesse, place à la démocratie ! La campagne pour 2017 est amorcée et on devine les thématiques porteuses de débats médiatiques, «la France et la démocratie» pour le Président Hollande nous dit-on. Cela ne manque pas de sel après l'interminable état d'urgence, le recours au 49-3 pour imposer la Loi Travail que nous continuerons à contester dans la rue le 15 septembre et le passage en force de cette désastreuse réforme du collège.

Pourtant la montée progressive du fait religieux dans notre société, les fractures sociales grandissantes et le sentiment d'abandon voire d'exclusion d'une part de la jeunesse mériteraient des réponses réfléchies, consensuelles et pensées pour une mise en œuvre dans l'école de la République, publique et laïque, ouverte à l'altérité et aux valeurs humanistes, préparant aux diplômes pour trouver durablement l'emploi. Au lieu de cela, les injonctions vont pleuvoir dans les tout prochains jours pour des exercices de confinement dans les établissements, comme seront renforcées bientôt les prescriptions sur le «parcours citoyen»...

D'autres choix sont possibles, nécessaires surtout. Le SNES-FSU propose à l'ensemble des collègues de le dire haut et fort en étant en grève le jeudi 8 septembre : à quelques mois d'échéances politiques déterminantes, il est plus que temps d'entendre les personnels du second degré qui, au-delà de leur action auprès des jeunes pour faire vivre les valeurs de la République, sont aussi des citoyens qui votent.

Bonne rentrée à toutes et à tous.

Gwénaél Le Paih  
23 août 2016

## Collège : poursuivre la résistance pédagogique !

---

Il s'agit en cette rentrée de poursuivre la lutte ininterrompue depuis un an et demi pour griffer la réforme en contournant les sources de complication de nos métiers et l'encadrement renforcé, tout en faisant vivre les disciplines scolaires et nos conceptions de l'aide et de l'interdisciplinarité !

### Être à l'offensive : exercer nos métiers au service des élèves !

Les équipes doivent agir collectivement dans les établissements pour imposer les organisations pédagogiques qui leur conviennent. Ainsi les emplois du temps professeurs et élèves peuvent être organisés comme d'habitude, autour des horaires disciplinaires hebdomadaires, sans aucune mention de l'AP ni des EPI. Charge ensuite aux professeurs impliqués dans ces dispositifs de faire ces heures au moment opportun dans leur programme et de les notifier dans leur cahier de texte électronique (aucune obligation de produire ou remplir des documents descriptifs pour les chefs d'établissement). Cette organisation a même été conseillée dans certaines formations disciplinaires par les IPR. De plus, c'est peut-être celle qui permet le mieux de « recycler » les projets existants déjà dans les établissements.

En outre, quelle que soit la forme d'interdisciplinarité ou d'aide proposée aux élèves, c'est aux enseignants volontaires de décider de leur contenu et des pratiques qu'ils souhaitent mettre en place. Aucune pratique particulière ne peut être imposée, ni aucune forme d'évaluation.

Il faut donc veiller collectivement aussi à ce que les différents conseils (conseil pédagogique, de cycle, école-collège) ne dictent pas les soi-disant « bonnes pratiques ». D'ailleurs **seule la participation au conseil d'enseignement est intégrée dans nos obligations de services.**

Enfin, **les équipes peuvent obtenir que la priorité leur soit laissée pour les programmes**, dont la mise en œuvre nécessite du temps et de la concertation. Pour rappel, **ni la globalisation des heures d'enseignements artistiques, ni l'EIST ne sont obligatoires.** Le SNES national a élaboré des outils pour contrer les difficultés inhérentes aux nouveaux programmes : décryptage, analyse ; propositions de repères annuels ; réflexions à approfondir avec les collègues sur <http://www.snes.edu/Nouveaux-programmes-de-college-2016-et-analyses.html>

Les quatre parcours éducatifs qui devraient être mis en place de l'école élémentaire à la Terminale (parcours citoyen, avenir, d'éducation artistique et culturelle, ainsi que parcours santé) ne doivent pas conduire à ajouter une charge de travail supplémentaire aux personnels, sous forme de réunion ou d'évaluation.

### Se faire entendre : être nombreux en grève le 8 septembre !

La réforme ne répond pas aux vrais enjeux : les effectifs chargés, le manque de temps pour le travail collectif, l'absence de formation continue... Il faudra frapper fort pour obtenir du temps et non des réunions imposées à tout va dans les établissements ainsi que des modalités différentes pour la formation au numérique (actuellement envisagée sur des mercredis après-midi).

**Nous devons gagner aussi des programmes plus conformes aux besoins des élèves et aux attentes de la profession, la réécriture des textes de cadrage de l'évaluation des élèves et du DNB.**

Frédérique Lalys

**Site du SNES national**

**Vrai/Faux préparation de rentrée**

<http://www.snes.edu/VRAI-FAUX-RESIST-COLLEGE2016.html>

Faites-nous parvenir vos témoignages : nous voulons alimenter régulièrement un bilan de la mise en œuvre des programmes (prévu par la charte des programmes) et plus globalement de la réforme.

## Rentrée 2016 en Lycée

---

**Beaucoup d'incertitudes et de difficultés se dessinent d'ores et déjà à l'aube de cette rentrée. Effectifs pléthoriques et refus d'inscriptions des élèves, moyens et dédoublements supprimés : informez le SNES de tout problème rencontré.**

Parcourir la circulaire de rentrée publiée au BO du 14 avril 2016, suscite l'étonnement face au peu d'analyse consacré à la situation rencontrée dans les LEGT (lycée d'enseignement général et technologique). Cette rentrée « doit permettre de concrétiser une refondation nécessaire » selon le Ministère. Notons toutefois que le bilan de la réforme entreprise par les Ministres Darcos puis Chatel n'a jamais été tiré, que les problèmes rencontrés ou surgissant au Lycée

n'ont jamais été abordés et que bien évidemment aucune solution n'a été proposée pour y remédier.

Dans le prolongement de l'ICN (Informatique et Création Numérique) enseignement d'exploration créé en 2015 en Seconde, le texte se félicite de l'introduction d'un enseignement facultatif ICN en Première générale. Il met aussi l'accent sur le rôle de l'AP, dispositif contesté dans son contenu et ses modalités d'organisation par bon nombre d'enseignants, sur les

stages de remise à niveau ou passerelles, mais il n'évoque jamais les conditions d'enseignement et de travail qui permettraient d'assurer davantage de réussite ou de proposer parfois des orientations plus pertinentes.

Pour les candidats ayant échoué au bac, on affirme que « leur accueil est un enjeu majeur et doit être anticipé » : **les prévisions d'effectifs sont déjà sous-évaluées et prennent difficilement en compte les redoublants de Terminales. Les moyens nécessaires**

en dotation horaire supplémentaire nous seront-ils accordés ? Tous ces élèves pourront-ils être accueillis ? Le seront-ils réellement ? Quel sort leur sera réservé d'un établissement à l'autre ? Il sera probablement fort variable.

Cette année encore nous ferons face sans nul doute à des effectifs de classes chargés voire pléthoriques : jusqu'à quel seuil allons-nous pouvoir enseigner pour tous équitablement et efficacement ? Quand de réels moyens horaires de dédoublements nous

seront-ils enfin alloués évitant toute mise en concurrence des disciplines ? Enfin, le décret paru au BO du 27 novembre 2014 souligne le caractère **exceptionnel du redoublement pour les élèves en fin de Troisième et de Seconde**. Il est entré en vigueur à la rentrée 2015 : dans ces conditions, les évidentes répercussions sur les classes de Seconde et de Première ont-elles été anticipées ? Prises en compte ? **A-t-on songé à réinjecter les moyens économisés grâce à la suppression du redoublement afin de nous permettre**

de mieux prendre en charge les élèves les plus en difficultés dans leurs apprentissages ? A-t-on considéré les effets de ces passages automatiques sur leur cheminement dans notre système scolaire ? Il est parfois doux de rêver. L'action du jeudi 8 septembre doit permettre d'exprimer la réalité de la rentrée en lycée : un contexte difficile où la simple gestion des flux s'offre comme seul horizon pédagogique.

Isabelle Tramoni

## Stagiaires : organiser l'accueil

**Près de 430 stagiaires arrivent dans l'académie en cette rentrée dans nos disciplines, soit 140 de moins que l'an dernier.**

Pour 386 d'entre eux, ce sont de **nouveaux collègues (sans expérience) qui ont un demi-service et sont en formation à l'ÉSPÉ**, l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation, les mercredis et jeudis. Recrutés, en principe avec un M1, ils doivent valider leur stage en établissement pour la titularisation en juin 2017 et obtenir le M2 à la fin de l'année universitaire. En réalité, un nombre important d'entre eux a déjà un M2 et vit mal la nécessité de valider à l'ÉSPÉ des formations déjà suivies par ailleurs.

**Les 43 d'entre eux qui ont une certaine expérience** (plus d'un an et demi dans les trois ans précédant le concours) **sont affectés à temps plein**. Ils bénéficient en tout et pour tout de 5 journées de formation, en principe adaptées à leurs besoins, à l'ÉSPÉ. Sans groupe de travail (toujours refusé par le rectorat), **les militants de la section académique ont accompa-**

**gné au mieux ces collègues lauréats des concours dans leur affectation** au sein de l'académie, jusqu'au 21 juillet. **C'est maintenant aux collègues des établissements de prendre le relais** pour leur permettre de s'intégrer au mieux dans nos métiers et de réussir leur année de stage. **Les tuteurs jouent évidemment un rôle de premier plan** : accueillir, faire découvrir l'établissement et l'institution, aider à la construction de séquences et à la prise en charge des classes, observer régulièrement le stagiaire, l'accueillir dans ses classes. Leur poids dans la titularisation est très important. Les tuteurs des stagiaires à demi-service trouveront des indications utiles sur le site de l'ÉSPÉ : <http://www.espe-bretagne.fr/les-ressources/mastermeef-documents-de-referance> (bas de la page pour les documents spécifiques à l'ÉSPÉ de Bretagne). Ils devraient aussi bénéficier d'une journée

de formation le mercredi 5 octobre fondée sur le fonctionnement du tutorat mixte (associant un tuteur universitaire au tuteur terrain) et la relation avec l'ÉSPÉ (outils, procédures, calendrier). Une seconde journée devrait avoir lieu peut-être à l'intention de tous les tuteurs cette fois.

**Les collègues syndiqués** peuvent aussi être au quotidien des interlocuteurs privilégiés pour répondre aux demandes et préoccupations des stagiaires ou pour relayer ces dernières auprès des sections départementale et académique.

**Donner à ces nouveaux collègues l'envie de réfléchir et de s'engager dans l'action collective : voilà un enjeu de taille pour l'avenir de nos métiers et de notre syndicat !**

FL

## Info+ stagiaires

- Depuis la rentrée 2014, en lien avec le rétablissement de la formation des stagiaires, **l'indemnité** versée aux tuteurs a été **scandaleusement réduite** de 2 000 à 1250 euros (elle peut être divisée entre plusieurs collègues si la fonction est partagée).

- Les **quotités de service** pour les stagiaires à demi-service sont les suivantes : 8 à 10 h pour les certifiés // 7 à 9 h pour les agrégés // 18 h pour les documentalistes et les CPE.

- Les enseignants stagiaires bénéficient aussi du **nouveau statut** des enseignants (décret du 20 août 2014).

- Dans la mesure du possible, le Ministère recommande 2 niveaux maximum d'enseignement et d'éviter l'intégralité d'un service en SEGPA ou les classes à examen. Les stagiaires n'ont pas vocation à effectuer des heures supplémentaires.

# Évaluation des enseignants : le dossier est ouvert.

**Nouveau déroulé des 11 échelons et classe exceptionnelle en débouché de la hors-classe : ces créations au 01/09/17 s'accompagneront inévitablement de nouvelles modalités d'évaluation. Si la déconnexion entre inspection et changement d'échelon est enfin amorcée, des « rendez-vous de carrière » aux contours encore flous sont annoncés. Le ministère compte avancer très vite sur ce dossier.**

Le protocole PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) mis en place dans la Fonction Publique a enfin été décliné pour nos métiers. Les mesures annoncées vont certes dans le bon sens mais restent trop étalées dans le temps (le 8<sup>ème</sup> échelon de la hors-classe ne serait créé qu'en 2020 !) et trop limitées encore pour compenser le déclassement salarial subi. Après une petite revalorisation indiciaire en janvier 2017 (suivie en février d'une augmentation de 0,6% du point d'indice), le projet prévoit surtout au 01/09/2017 une nouvelle carrière avec un passage automatique en classe normale d'un échelon à l'autre sur un rythme unique pour tous. Subsisterait la possibilité pour 30% des collègues des 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> échelons de gagner

un an avant de passer à l'échelon supérieur, selon l'évaluation décidée à l'issue d'un « rendez-vous de carrière ». Deux autres « rendez-vous » seraient aussi programmés pour les passages à la hors-classe puis à un nouveau grade : la classe exceptionnelle. S'il y a urgence à porter au plus haut niveau les mesures de revalorisation, le SNES sera vigilant pour que les nouvelles modalités d'évaluation restent centrées sur le cœur du métier, la transmission des savoirs disciplinaires, tout en prenant mieux en compte la réalité du travail, notamment l'activité en classe avec les élèves. En aucun cas il n'acceptera une évaluation laissée aux seules mains du chef d'établissement comme le voulait le ministre Chatel en 2012. Les procédures académiques de

révision et d'appel seront aussi à repenser pour contrer tout arbitraire dans ce nouveau cadre, surtout si « la notation annuelle disparaît » comme l'affirmait le recteur au dernier CTA.

En plus des réunions que les militants animeront dans les établissements sur ces sujets, le SNES Bretagne mettra des outils en ligne pour permettre aux syndiqués de simuler individuellement le nouveau déroulé de carrière. Un colloque sur l'évaluation des professeurs dans le cadre des stages syndicaux est aussi programmé le jeudi 17 novembre à Rennes. Vous pouvez vous y inscrire dès à présent.

Gwénaél Le Paih

## Collèges : on ferme !

**En un an, quatre fermetures ont été décidées dans l'académie par les conseils départementaux (CD), parfois avec des annonces habiles et concomitantes de projets de nouveaux collèges. Le SNES avec la FSU est aux côtés des collègues et des familles pour qu'aucun collège public ne ferme.**

Pas de rentrée cette année aux collèges Kérichen à Brest et Montaigne à Vannes et *a priori* dernière rentrée aux collèges Surcouf à St Malo et Manac'h à Commana ! Après les récentes fermetures des CIO départementaux, les CD poursuivent leur politique de réduction budgétaire et prétextent, pour fermer ces collèges, les évolutions démographiques et la recherche d'une plus grande mixité sociale. Fermer des collèges implantés dans des quartiers populaires et en REP (éducation prioritaire) est une réponse choquante à la question épineuse de la mixité sociale. Ces élèves sont en effet déplacés vers des collèges plus éloignés où les effectifs sont déjà lourds, et ce sans de véritables moyens complémentaires. SEGPA et ULIS sont aussi repliées vers d'autres collèges et perdent ainsi des condi-

tions d'intégration favorables qu'il sera bien difficile de recréer. Pour toutes les familles concernées, souvent modestes, des coûts nouveaux (évités jusqu'ici avec leur collège de proximité) seront à supporter (déplacements et demi-pension).

À chaque fois, des mobilisations ont fait entendre le désaccord des familles, des personnels et des forces laïques. En juin, la condamnation unanime des violences policières devant Surcouf n'a pas freiné pour autant la détermination des élus du département. Le collectif créé pour le maintien du collège, auquel participe la FSU, lutte activement pour un moratoire afin que soit étudiée une resectorisation tout à fait possible sur St Malo. Cette solution, plus risquée politiquement et entamant les intérêts du réseau privé, est refusée

par le CD35 et n'est d'ailleurs pas davantage défendue par les services académiques.

Entre le réseau privé qui cherche à étendre son influence (dans le Morbihan, il scolarise actuellement plus de 50% des collégiens !) et des territoires ou quartiers progressivement dépourvus de tout service public générant ainsi un sentiment d'exclusion de certaines populations, il y a urgence à développer l'École publique en Bretagne.

La FSU Bretagne poursuit son action dans ce sens, notamment avec la parution en octobre d'un livre, prolongement de la publication adressée récemment à tous les syndiqués « De l'école au lycée : développer le service public partout en Bretagne ! ».

GLP

### Sommaire

p 2 : rentrée 2016, collège et lycée  
p 3 : stagiaires

p 4 : évaluation / Collèges, on ferme !  
p 5 : non-titulaires

p 6 et 7 : stages / adhésion  
p 8 : CO-Psy / CPE

# Bilan provisoire des recrutements et inscriptions aux concours

**Davantage de recrutements de collègues non-titulaires en juillet mais des variations sensibles entre disciplines.**

La phase d'ajustement des 12 et 13 juillet a validé environ **1/3 de recrutements non-titulaires de plus que l'an dernier**, mais des variations sensibles entre les disciplines sont à souligner. Les besoins ont été plus importants dans de nombreuses disciplines : en physique-chimie, en lettres (modernes et classiques), en anglais et une forte demande en espagnol, du fait de la mise en œuvre de la réforme du collège qui requiert des besoins supplémentaires pour la mise en place de la LV2 en 5<sup>ème</sup>. D'autres disciplines en revanche connaissent un (léger) tassement des recrutements : en technologie, SVT, maths ou éducation musicale... **Cette hausse globale des recrutements s'explique en partie par la volonté du rectorat d'assurer des suppléances déjà identifiées** (15 % cette année contre moins de 6 % en 2015). Le Rectorat va avoir besoin par ailleurs des collègues non-titulaires pour les suppléances qui vont se dévoiler après la rentrée.

### Une précarité persistante

Ces variations nous rappellent que les recrutements des non-titulaires dépendent de facteurs aléatoires sur lesquels les rectorats ont une influence très relative (nombre de titulaires entrants lors du mouvement interacadémique, calibrage des ZR, évolution des effectifs scolaires, réformes de structure...) et peuvent engendrer des ruptures dans la « carrière » des collègues non-titulaires. La précarité se manifeste également par la qualité des services proposés : **si près de la moitié des collègues recrutés bénéficient d'un contrat à forte quotité (>90%), l'autre moitié se voit proposer un service à temps incomplet, parfois à faible quotité**

## Session 2017 des concours

La note de service n°2016-113 du 20-07-2016 parue au Bulletin Officiel du 21 juillet 2016 précise les dates, conditions et modalités d'inscription aux concours enseignants du second degré, CPE et psychologues de l'Éducation pour la session 2017.

Voir : [http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=104869](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=104869)

→ Concours internes, externes, réservés, 3<sup>ème</sup> concours **CAPES, AGREGATION** et concours CPE : **inscriptions du jeudi 8 septembre 2016 à 12h au jeudi 13 octobre 2016 à 17h**. L'inscription est à réaliser sur le site DEVENIR ENSEIGNANT ou sur le site DEVENIR CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION du ministère.

→ Concours **Psychologue de l'Éducation nationale** : les inscriptions seront à effectuer du 2 février au 2 mars 2017 (lire page 8).

### Évolution des recrutements contractuels :

*Disciplines (collègues recrutés en juillet 2016 / collègues recrutés en juillet 2015)*

Orientation (31/25), Éducation (11/5), Documentation (11/8), Philosophie (11/8), Lettres classiques (14/7), Lettres modernes (17/1), Histoire géographie (8/5), SES (11/10), Breton (4/7), Anglais (19/8), Espagnol (65/32), Allemand (4/4), Italien (1/0), Chinois (5/6), Portugais (1/1), Japonais (1/1), Maths (15/17), Physique-chimie (19/5), SVT (24/28), Education musicale (12/21), Arts plastiques (16/15), Technologie (44/54), STI (15/9), STMG (42/33), EPS (7/3), PLP Lettres Hist-géo (4/1), PLP Maths Sciences (16/12)

(moins de 8h/semaine). Enfin cette année, un enseignant non-titulaire sur trois a été recruté sur un service partagé (sur 2 voire 3 établissements). Certains collègues cumulent les difficultés : contrat de quelques mois, à temps incomplet et sur plusieurs établissements...

Plus que jamais les concours de recrutement demeurent la seule voie de sortie pérenne de la précarité, en offrant la stabilité de l'emploi et un statut protecteur.

Joël Mariteau

## Info+

### Teach for France

Pour pallier la pénurie d'enseignants, l'académie de Créteil a mis en place, pour former des contractuels, un partenariat avec l'officine privée « Teach for France », ramification d'une structure internationale financée par des multinationales qui, sous couvert de résorber les inégalités, a pour objectif de développer son réseau et de répandre une idéologie libérale. Loin de sa conception du métier d'enseignant, le SNES est opposé à ce partenariat et reste vigilant à ce qu'il ne se propage pas à d'autres académies.

Romarc Roudier

JM



**Mardi 11 octobre à Rennes**

## Stage disciplinaire Lettres modernes

Le stage, animé par **Magali Espinasse**, responsable du groupe Lettres du SNES national, permettra de traiter des questions concernant l'enseignement du français et de la littérature, en collège et en lycée. La réforme du collège ne simplifie pas le travail des enseignants de Lettres... Comment s'en emparer ? Comment redonner du sens à la discipline ? Quel impact sur les pratiques pédagogiques, sur les conditions d'exercice ? Cette réforme aura aussi, très vite, des conséquences sur l'enseignement en lycée. Le stage sera aussi l'occasion d'envisager les propositions que le SNES peut faire pour rétablir des programmes annuels.

**Jeudi 17 novembre à Rennes**

## Colloque sur l'évaluation des enseignants

Le ministère a annoncé une refonte du dispositif d'évaluation des enseignants et a mis en place un groupe de travail fin juin. C'est une bonne chose de revoir les modalités d'évaluation, tant celles-ci sont aujourd'hui insatisfaisantes. Mais ce dossier est trop important pour qu'il avance sans consulter les premiers concernés : les enseignants !

Intervenant-es : **Evelyne Rognon**, professeure agrégée de philosophie et vice-présidente de l'Institut de recherches de la FSU, coauteure de *Manager ou servir, Les services publics aux prises avec le nouveau management public*, en 2011, **Yves Poncelet**, Inspecteur général, coauteur du rapport sur l'évaluation des enseignants en 2013, **Michèle Vinel**, co-secrétaire générale du SIA (syndicat des Inspecteurs d'Académie) qui participe actuellement aux négociations en cours avec le ministère sur l'évaluation des enseignants et **Frédérique Rolet**, secrétaire générale du SNES.

**Mardi 17 janvier à Rennes**

## L'École inclusive : quel projet pour l'École ? Bilan et perspectives

Ce stage s'adresse à des collègues du premier degré et du second degré. L'inclusion est une idée généreuse mais sa mise en œuvre dans les écoles et le second degré est compliquée. Les enseignants ont souvent à gérer des situations difficiles sans moyens et sans formation.

Intervenant-es : des universitaires et responsables du SNES et SNUIPP-FSU

**En mars à Rennes**

## L'Éducation prioritaire en Bretagne après la refondation

Ce stage s'adresse à des collègues du premier degré et du second degré, enseignant dans des établissements de l'éducation prioritaire, souhaitant y entrer ou simplement préoccupés par la question des inégalités scolaires fortement cristallisées dans le système éducatif français.

Intervenant-es : des universitaires et responsables du SNES et SNUIPP-FSU

**Mardi 6 juin à Rennes**

## Qui sont les adolescents dans nos classes ?

Ce stage propose une plongée dans le quotidien des adolescents, collégiens et lycéens, à l'heure du numérique.

Intervenant-es : **Anne Barrère**, professeure de sociologie à l'université Paris Descartes-CERLIS et auteure de *L'éducation buissonnière. Quand les adolescents se forment par eux-mêmes* et **André Tricot**, professeur d'université en psychologie à l'ESPÉ Midi-Pyrénées, membre du laboratoire Cognition Langues Langages Ergonomie du CNRS et auteur avec Franck Amadiou de l'ouvrage paru en septembre 2014, *Apprendre avec le numérique, Mythes et réalités*.

**D'autres stages disciplinaires ou de catégories sont aussi prévus (Doc, CPE, CO-Psy, non-titulaires...) et seront annoncés dans les prochaines semaines.**

Pour vous inscrire aux stages syndicaux du SNES ou de la FSU, **adressez un mel à [s3ren@snes.edu](mailto:s3ren@snes.edu)** en précisant vos numéro de téléphone, établissement et discipline ou catégorie. Nous vous adresserons par retour de mel un modèle de demande de congé pour formation syndicale (disponible aussi sur [www.rennes.snes.edu](http://www.rennes.snes.edu)) à déposer à votre chef d'établissement **au moins un mois avant la date du stage**. **L'autorisation d'absence est alors de droit** (jusqu'à 12 jours de droit par an, y compris pour les stagiaires). Vous recevez ensuite une dizaine de jours avant le stage une confirmation d'inscription avec les informations utiles. **Les stages sont ouverts à tous les collègues, syndiqués ou non. Seuls les syndiqués sont remboursés de leurs frais de déplacement.**

## Stage FSU

# « Révolution numérique : vous avez dit Révolution ? »

Mardi 4 et mercredi 5 octobre à Dinard

Tables-rondes et interventions permettront d'aborder ce thème sous de multiples angles : transformations de la production et de l'emploi, mais aussi de nos comportements et de notre perception du monde par les nouveaux outils ; enjeux éducatifs et culturels, mais aussi éthiques et politiques ; « militantisme 2.0 », etc. Nous nous efforcerons bien sûr de voir aussi les potentialités offertes par ces nouvelles technologies pour notre syndicalisme de transformation sociale.

Avec de nombreux intervenant-es dont : **Yann Moulier-Boutang**, enseignant à l'École normale supérieure puis à l'Institut d'études politiques de Paris, professeur de sciences économiques à l'Université de Technologie de Compiègne et *International Adjunct Professor* au centre Fernand-Braudel de l'Université de Binghamton-New York (USA), directeur de rédaction de la revue *Multitudes*, auteur de *Le Capitalisme cognitif : la nouvelle grande transformation* (2007) et de *L'Abeille et l'Économiste* (2010), **Pascal Plantard**, professeur à l'Université de Rennes 2, chercheur au CREAD, spécialiste de la thématique fracture numérique et *e-inclusion* et **Jean-Luc Molins**, secrétaire national de l'UGICT-CGT, spécialiste des questions « Travail et Digital » qui a participé aux travaux du rapport Mettling « *Transformation numérique et vie au travail* » (septembre 2015).

## Adhésion



**BULLETIN D'ADHESION 2016 – 2017** (ou de renouvellement d'adhésion)

**Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% de votre cotisation, que vous soyez imposable ou non. \***

\* sauf déclaration aux frais réels où la cotisation est comptabilisée dans les frais professionnels.

<b>Identifiant Snes</b> (si vous étiez déjà adhérent) <input type="text"/>	<b>Catégorie</b> (Certifié, Agrégé hors classe, Chaire sup, MA, Contractuel, Vacataire, CoPsy, CPE, AED,...) <input type="text" value="certifiée"/>
<b>Sexe</b> <input checked="" type="checkbox"/> Fém. <input type="checkbox"/> Masc. <b>Date de naissance</b> <input type="text" value="30 / 09 / 1985"/>	<b>Congé ou détachement</b> (préciser sa nature) <input type="text"/>
<b>Nom</b> (utilisez le nom connu du rectorat présent sur le bulletin de salaire) <input type="text" value="Picaud"/>	<b>Si titulaire :</b> <input type="checkbox"/> poste fixe <input checked="" type="checkbox"/> ZR
<b>Nom patronymique</b> (de naissance) <input type="text"/>	<b>Si contractuel :</b> <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> CDI
<b>Prénom</b> <input type="text" value="Elodie"/>	<input type="checkbox"/> Stagiaire <input type="checkbox"/> Retraité
<b>Résidence bâtiment escalier...</b> <input type="text"/>	<b>Si temps partiel, quotité :</b> <input type="text"/>
<b>N° et voie</b> (rue, bd ...) <input type="text" value="Chemin de l'école publique"/>	<b>Discipline de recrutement :</b> <input type="text" value="Anglais"/>
<b>Boîte postale - Lieu dit - Ville pour les pays étrangers</b> <input type="text"/>	<b>Discipline d'exercice</b> (si différente) : <input type="text"/>
<b>Code postal</b> <input type="text" value="56000"/> <b>Ville ou pays étranger</b> <input type="text" value="Vannes"/>	<b>Échelon</b> <input type="text" value="5"/> <b>Date :</b> <input type="text" value="01 / 09 / 2016"/>
<b>Adhésion au SNES-FSU</b>	

C'est la rentrée et vous vous demandez comment adhérer au SNES ?

Plusieurs possibilités : en chèque, en prélèvement direct ou en ligne. Dans ces deux derniers cas, vous pouvez bénéficier d'un étalement sur 10 mois pour votre adhésion si vous adhérez en septembre. Et ainsi, il en sera de même pour les mois suivants avec un prélèvement différé.

Le cas échéant, merci de renvoyer le courrier du SNES pour mettre à jour votre établissement et votre échelon. **NE PAS OUBLIER ENSUITE DE DEDUIRE DES IMPOTS VOTRE ADHESION, à hauteur de 66 % du montant réel de la cotisation. Pour le moindre souci, n'hésitez pas à nous contacter.**

Régis Cadiet

## Enfin le corps unique des Psychologues de l'EN !

**Le corps unique des psychologues de la maternelle à l'université que le SNES et la FSU portent depuis près de 30 ans devrait bientôt voir le jour. Missions et cadrage de la formation étaient discutés au ministère le 30 juin 2016.**

Les fortes mobilisations des collègues de la FSU, du SNES et du SNUIPP après plus de deux ans et demi de discussions ont largement contribué à l'évolution positive de la rédaction des missions et du projet de formation et ceci malgré de nombreux obstacles ! En séance, le SNES-FSU a fait de nombreuses propositions d'amendements sur les deux textes notamment sur l'affectation des stagiaires en centres de formation (et non en CIO) et sur les modalités de formation.

Le calendrier du MEN annonce la publication du décret du nouveau corps pour l'automne car « la bascule » dans le nouveau corps est attendue au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le SNES-FSU sera particulièrement

vigilant pour que ce décret soit en conformité avec les textes actés lors des précédents GT.

La publication de l'avis de concours figure désormais sur le site (serveur ouvert du 2 février au 2 mars 2017) : <http://www.education.gouv.fr/cid99001/les-concours-recrutement-des-psychologues-education-nationale.html>

Concernant les rémunérations, le SNES-FSU continue de revendiquer que les psychologues de l'EN soient rémunérés selon la même grille que celle des professeurs agrégés. Le SNES et le SNUIPP ont aussi lancé une pétition pour faire corriger l'injustice que constitue l'attribution

d'une indemnité aux psychologues du second degré 4 fois moins importante que celle attribuée aux psychologues du premier degré. **Signez et faites signer la pétition, c'est urgent :** <http://petitions.snes.edu/?petition=34>

Pour plus de précisions et pour des échanges constructifs sur ce nouveau corps, **un stage pour notre catégorie est prévu en novembre** (date et contenu précisés rapidement). Tous les DCIO et CO-Psy (syndiqués ou non) seront invités à y participer. Bonne rentrée dans l'immédiat !

Solenne Ogier

## CPE : une mise au point s'impose

**Alors que ces dernières années une dynamique favorable pour la profession, en matière de dialogue avec l'administration, s'était peu à peu imposée, les désaccords se sont multipliés l'an dernier : conflits avec la hiérarchie, préparation de rentrée contestée, mutations et enfin toujours le manque de poste de CPE dans l'académie.**

Ce n'est pas nouveau, le métier de CPE expose à des tensions notamment avec la hiérarchie. Pour autant, l'intensité et le nombre des conflits ont été particulièrement importants l'année passée. Plus problématique, l'administration s'est montrée incapable de réguler certains de ces contentieux. **Dans ces conditions, les collègues se trouvent entravés dans l'exercice de leur métier et sont éprouvés personnellement, au-delà de l'acceptable.** Les militants du secteur CPE se tiennent systématiquement à leurs côtés afin de les soutenir et les accompagner pour faire respecter leurs droits.

L'expertise des représentants du SNES-FSU est aussi généralement

écoutée en matière de mutations. Pour le mouvement 2016, l'expression du désaccord a poussé les élus CPE à contester certaines décisions de l'administration. Cette divergence de vues portant sur le respect des droits de certains collègues, lésés dans leur affectation, est inhabituelle et incompréhensible.

La préparation de rentrée quant à elle a été émaillée de difficultés récurrentes dont le fondement est encore et toujours le manque de postes. Ainsi, à titre exemple, dans le Finistère, l'implantation de certains moyens provisoires a été modifiée sans concertation avec les représentants du personnel. **La carence de postes de CPE que nous dénonçons de façon**

**étayée depuis plusieurs années a trop de conséquences pour les collègues pour que le *statu quo* soit tolérable.**

En conséquence, nous adresserons prochainement au Rectorat une demande d'audience pour exprimer solennellement notre désaccord et demander des explications aux services du rectorat. Il en va de la défense des conditions de travail des collègues et de la qualité du dialogue social pour la profession dans notre académie. Nous rendrons compte de cette audience dans une prochaine publication spéciale CPE.

Pierre-Yves Moré